

# LOUÏE (Eure)

## Château

## Croisées

Type 1 : 1720-1730

Type 2 : 1764-1765



Avec pas moins de quatre-vingts fenêtres anciennes, sans compter les communs, le château de LouÏe offre un beau terrain de recherches. Dans cet ensemble qui témoigne d'un édifice maintes fois mis au goût du jour, nous limiterons notre étude à deux types dont l'aspect semblable pourrait laisser penser qu'ils sont contemporains, alors qu'ils sont issus d'une campagne d'aménagements probablement réalisée dans les années 1720 et de la prolongation de l'aile occidentale une quarantaine d'années plus tard. S'ils adoptent les mêmes petits-bois, dont la largeur peu commune sur le second type ne s'explique que par la connaissance du premier, nous verrons que ces quelques décennies de différence ont permis d'améliorer les performances de la croisée traditionnelle pour la rendre quasi parfaite.

### 1 / L'édifice<sup>1</sup>

Du château d'origine érigé pour protéger des ambitions du roi de France Philippe-Auguste le duché de Normandie, attaché au royaume d'Angleterre, il ne reste quasiment rien hormis quelques caves voûtées. L'essentiel du château date de sa reconstruction à la fin du XVe siècle, voire durant les premières décennies du suivant<sup>2</sup>. Le dessin de Louis Boudan réalisé en 1702 en donne encore une image fidèle, avant ses transformations de la seconde moitié du XVIIIe siècle (fig. E.1). On y voit deux ailes disposées en L et cantonnées à chaque angle d'une tour pentagonale, celle du centre étant tournée vers le sud. L'aile orientale est prolongée par une galerie et un pavillon (fig. 2.1), l'ensemble donnant sur la basse-cour pour accéder au château depuis la tour-porche (comble à la Mansart sur le dessin) qui fait face à l'église. Dans les années 1760, l'aile occidentale est prolongée et régularisée par l'ajout d'un avant-corps couvert d'un fronton, l'abaissement de ses toitures médiévales, la réalisation de fenêtres feintes et la reconstruction d'une tour à son extrémité (fig. 1.1)<sup>3</sup>. Cet important chantier vise également à inverser l'accès au château, la basse-cour étant abandonnée au profit d'une vaste cour d'honneur terminée en hémicycle, mais implantée du côté nord (fig. 1.2). Au début du XIXe siècle, il est à nouveau modifié pour lui donner son aspect actuel. On plaque sur les façades de la cour d'honneur un décor de pilastres soutenant un entablement fait de faux mâchicoulis et de créneaux, et on coiffe la tour d'escalier d'une curieuse couronne en brique qui vient ceindre le dôme à l'impériale hérité du XVIIIe siècle (fig. 1.2 et 1.3). Si par la suite d'autres travaux importants sont réalisés, notamment à ses abords pour réorganiser son accès par le parc dans un esprit plus romantique et dans ses aménagements intérieurs, sa physionomie est dorénavant fixée.



Fig. E.1. « Veüe du chasteau, DE LOÏYE, En Normandie, à six lieues d'Evreux et à deux d'Anet, et de dreux. 1702 » (vue depuis le sud).

Dessin de Louis Boudan (collection Gaignières)

Source gallica.bnf.fr

- 1 Pour une étude approfondie de cet édifice, voir : Max-Arthur Gabay, *Château de LouÏe (Eure)*, Epreuve pour le concours d'architecte en chef des monuments historiques 2023/2024, notice historique et documentaire, p. 1-30 (consultable à la DRAC de Normandie).
- 2 Les charpentes de l'aile orientale, qui pourraient correspondre à un deuxième état du château, ont été mises en place au début des années 1530 selon la dendrochronologie.
- 3 L'extension débute au droit des pilastres, entre les deux premières travées de baies visibles sur la figure 2.2.

## 2 / Les croisées de type 1

Ce type est représenté par cinq croisées qui ferment la galerie du premier étage de l'aile orientale et qui s'insèrent dans des fenêtres remaniées des façades de la fin du Moyen Âge (fig. 1.2 et 1.3). Elles sont composées uniquement d'un bâti dormant et de deux vantaux vitrés, sans volets intérieurs, leur emplacement dans une circulation n'en justifiant pas l'emploi. Les trois du côté cour sont montées au-dessus d'une allège, alors que les deux de la façade opposée sont plus hautes et installées sur une banquette (fig. 2.1). Le relevé a été réalisé sur la croisée axiale de la façade antérieure (fig. 1.3 et 3.1).

### La menuiserie

#### Le bâti dormant

Il est composé de deux montants de section rectangulaire parcourus par une contre-noix d'étanchéité (plan n°3) et de deux traverses, celle du bas formant pièce d'appui. Les fenêtres en pierre n'ont rien gardé de leurs dispositions médiévales. Leur appui a été refait selon les techniques propres au début du XVIIIe siècle. Il présente une feuillure intérieure dans la tradition du siècle précédent, mais y ajoute un rejingot (relevé en pierre) et une pente prononcée vers l'extérieur pour évacuer l'eau (fig. 3.3 et plan n°4). Le système aurait pu être performant si le profil en quart-de-rond de la pièce d'appui avait été plus saillant pour dissimuler le rejingot. Ce n'est pas le cas ici, puisque le nez de la pièce d'appui est en retrait d'environ 30 mm et que l'eau peut s'infiltrer entre sa sous-face et l'appui en pierre sous la poussée du vent. On mesure néanmoins qu'il y a un progrès par rapport aux usages du XVIIe siècle où la simple feuillure était la règle. Dès la fin de ce siècle, on observe cependant autour de Caen des appuis avec un relevé intérieur très efficaces, et en 1730 au château de Magny-en-Bessin de véritables rejingots qui donneront naissance à notre étanchéité moderne<sup>4</sup>. Il est à noter que la pièce d'appui ne possède pas de gorge d'évacuation dans sa feuillure intérieure (plan n°4).

#### Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées, mais le chevillage de leurs assemblages est quasiment parallèle aux arasements des tenons. Les bâtis, comme les petits-bois dont les assemblages ne sont pas traversants, sont moulurés d'un tore accosté de deux baguettes. Les moulures des petits-bois d'une largeur de 45 mm sont raccordées à l'onglet (plan n°3). L'étanchéité est réalisée par des battants de rive à noix, des battants du milieu à doucine dissimulés par deux côtes non moulurées (fig. 3.4 et plan n°3), ainsi que des jets d'eau en partie basse. Ces derniers ont une petite rainure d'environ 1 mm formant un larmier d'une efficacité pour le moins médiocre (plan n°4).



Fig. E.2. Aile et broche d'une fiche à bouton (type 1)

Fig. E.3. Poignée d'espagnolette et support à charnière (type 1)

### La serrurerie

#### Les organes de rotation

La rotation est assurée par des fiches à bouton à cinq nœuds (fig. 4.1 et plan n°5). Leur broche pouvait théoriquement être retirée, mais plus ou moins jusqu'au milieu du XVIIIe siècle en Normandie, ces fiches étaient installées dans une entaille de leur hauteur qui ne permettait plus de l'extraire. On observe donc souvent, comme ici (fig. 3.2 et 4.1), des entailles réalisées plus tard au-dessus des broches pour démonter les vantaux vitrés<sup>5</sup>. Nous avons procédé au démontage d'une fiche pour rechercher une éventuelle marque d'un forgeron stéphanois dont nous expliquerons les spécificités dans l'étude du type 2. Les fiches employées sur cette croisée ne sont pas marquées. Leurs nœuds sont polis et montrent des traces d'étamage.

#### Les organes de fermeture

Les vantaux ferment par une espagnolette étamée dont les crochets d'extrémité sont maintenus par des gâches munies d'un goujon (fig. 3.5). Leurs crochets sont donc plus longs (plan n°5) que sur le type 2 qui ne possède pas de goujon (plan n°12). Sa tringle est fixée au battant par des embases simples formant une sphère aplatie (fig. 3.5). Sa poignée repose sur un support à charnière (fig. 4.3 / inutile en l'absence de volets) et est assujettie par deux pattes dans l'épaisseur de la tringle (fig. 4.4 et plan n°5). Cette façon de faire est ici pleinement justifiée puisque la croisée ne possède pas de volets intérieurs placés en surépaisseur des vantaux. Pour autant, les croisées de la façade opposée qui en sont également dépourvues montrent une position plus classique de la poignée au-dessus de la tringle (fig. E.3). Quoiqu'il en soit, cette poignée adopte une forme rectiligne qui rappelle les premiers modèles utilisés dans la région de Caen. Au vu du nombre trop restreint de témoins des premières décennies du XVIIIe siècle, il est difficile d'établir s'il y a eu, au moins en Normandie, une première phase d'adaptation

<sup>4</sup> Pour plus de précisions sur ces premiers systèmes, voir notre étude du château de Villons-les-Buissons (étude n°14009).

<sup>5</sup> Voir notre étude d'un château de la région de Thury-Harcourt, vers 1740 (étude n°14024).

des espagnolettes avec des poignées droites avant une adoption plus générale des poignées en lyre comme on les observe sur le type 2. A Paris, le sujet a été étudié par Claudes Landes qui a publié un inventaire des poignées d'espagnolette<sup>6</sup>, mais sur les soixante-treize exemples recensés au XVIIIe siècle, seul deux provenant du même endroit datent d'avant 1730. Dans la plaine de Caen, les modèles pouvant être datés plus ou moins des années 1720 présentent généralement une poignée rectiligne<sup>7</sup> : aile orientale des bâtiments conventuels de l'abbaye aux Hommes vers 1720 (voir photos dans l'étude n°14014) ; châteaux de Versainville (étude n°14014) et de Baron-sur-Odon (étude n°14039) des années 1720 ; château de Canon à Mézidon Vallée d'Auge au début des années 1730 (étude n°14017). Bien évidemment, l'utilisation de ce type de poignée ne saurait dater assurément une croisée. Il faut la mettre en rapport avec ses autres éléments et vérifier qu'il ne s'agit pas d'un réemploi. Le premier témoignage d'une poignée en lyre dans la région de Caen pourrait être de 1720 selon la date attribuée à la construction du château de Vaulaville à Tour-en-Bessin (étude n°14032). L'exemple le plus sûr est daté de 1730 par la dendrochronologie et provient du château de Magny à Magny-en-Bessin (étude n°14018). Le modèle observé ici élargit l'aire d'observation des poignées rectilignes et offre un nouveau terrain de recherches aux confins de la Normandie pour préciser l'évolution des premières espagnolettes.

#### Les organes de consolidation

Les vantaux sont consolidés à l'extérieur par des équerres et à l'intérieur par des ferrures en U. Les premières, irrégulières, encastrées et fixées par des clous à tête bombée, sont sans aucun doute d'origine (fig. 3.3 et 4.5)<sup>8</sup>. Les secondes, régulières, maintenues par des vis industrielles et qui ne s'observent pas sur les croisées de la façade opposée, sont un ajout plus tardif que nous n'avons pas reproduit sur nos plans.

### Le vitrage

Les vantaux conservent une partie de leur vitrage d'origine fait d'un verre fin (1 à 1,5 mm), de couleur verdâtre et présentant des traces de bulles et des rayures concentriques qui témoignent de sa production en plateau, quasi exclusive en Normandie (fig. E.4).

### Datation

Les petits-bois d'une largeur conséquente et les fiches à bouton entaillées sans gorge continue, voire les battants du milieu à doucine, permettent de dater ces croisées de la première moitié du XVIIIe siècle. Toutefois, l'utilisation d'espagnolettes à poignée rectiligne montée sur une tringle à embase formant une boule aplatie, ainsi que la technique encore peu maîtrisée de leur pièce d'appui nous incitent à les dater plus précisément des années 1720, époque à laquelle la *falleba* importée d'Espagne n'a pas encore atteint sa maturité. Cette proposition pourrait être renforcée pour les aménagements et plus particulièrement les lambris d'un style encore proche du Grand Siècle et réalisés dans la chambre de la reine Hortense qui ouvre sur la galerie (fig. E.5).



Fig. E.4. Verre soufflé en plateau (type 1)

Fig. E.5. Chambre de la reine Hortense

6 C. Landes, « Catalogue des espagnolettes » dans *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Villette (22 janvier – 20 avril 1997), Cahiers de la Rotonde n°18, 1997, p. 115-123.

7 L'inventaire des poignées parisiennes ne montre aucune poignée rectiligne, et ce quelle que soit l'époque.

8 La longueur de leurs branches varie de 134 à 166 mm pour une largeur de 22 à 23 mm.

### 3 / Les croisées de type 2

Ce type est bien représenté puisqu'il correspond aux croisées d'origine de l'extension de l'aile occidentale (fig. 1.1 et 2.2). Il est conservé au rez-de-chaussée et au premier étage. Il reprend l'esthétique générale du premier, et plus particulièrement ses petits-bois de grande largeur, auquel il ajoute des volets intérieurs, ces derniers ayant un panneau de plus au rez-de-chaussée. Le relevé a été fait sur la croisée de la troisième travée de la façade sur cour (fig. 2.2 et 5.1). Donnant sur un couloir ne permettant pas de photos d'ensemble, celles-ci ont été réalisées sur une croisée de la façade opposée éclairant une chambre (première travée) (fig. 5.2 et 6.1).

#### La menuiserie

##### Le bâti dormant

Comme les croisées de type 1, le bâti dormant n'est pas divisé en hauteur par une traverse d'imposte. Ses montants de rive ont une section rectangulaire comme les premières, une contre-noix, mais ajoutent une feuillure pour les fiches et une feuillure pour les volets intérieurs (plan n°9). Curieusement, cette feuillure ne se retourne pas sur la pièce d'appui et sur la traverse haute pour assurer un recouvrement identique en périphérie des volets (plan n°11). Il est important de noter que ses croisées, plus tardives, ménagent dorénavant une feuillure formant gorge continue pour retirer les broches des fiches et permettre le démontage des vantaux. Claude Landes date la généralisation de cette façon vers 1720-1730 à Paris<sup>9</sup>, mais elle n'est pas aussi précoce en Normandie. La pièce d'appui du bâti dormant a une section hors du commun et qui n'est guère justifiée (fig. 6.2 et plan n°11 : section 141 mm par 150 mm). Elle est composée de deux éléments accolés à joint vif et assemblés dans les montants. Il ne s'agit donc pas d'une fourrure ajoutée à une croisée trop courte. Sur la croisée de type 1, la pièce d'appui recevait une feuillure extérieure. Elle est ici placée au contraire à l'intérieur et posée sur un rejingot qui fait barrage aux infiltrations d'eau. L'étanchéité est donc bien maîtrisée. On notera toutefois que la feuillure de la pièce d'appui ne possède pas encore de gorge pour évacuer l'eau vers l'extérieur (plan n°11)<sup>10</sup>.

##### Les vantaux vitrés

A l'instar du type 1, les traverses des vantaux vitrés sont assemblées à tenons et mortaises traversées, alors que les assemblages des petits-bois ne sont pas traversants. Le chevillage reste également parallèle aux arasements. Les petits-bois, très larges (plan n°9 : 46 mm, contre 45 mm pour le type 1), sont moulurés d'un tore accosté de deux baguettes. Ils copient évidemment le type 1, mais cette forme de moulure reste la plus usuelle à cette époque. Les améliorations des vantaux proviennent de leurs gorges à fiches et surtout de leurs battants du milieu à mouton et gueule (plan n°10 : côte extérieure moulurée), ces profils plus étanches les maintenant sur toute leur hauteur. En partie basse, ils sont pourvus d'un jet d'eau en talon peu saillant et sans larmier (plan n°11). Sur le type 1, le larmier était quasi inexistant.

##### Les volets

Les volets sont brisés en deux feuilles, la brisure étant assurée par une noix et une contre-noix (plan n°9). Ils sont installés à recouvrement sur le bâti dormant et sur la côte intérieure par l'intermédiaire d'une feuillure qui n'intéresse curieusement que leurs battants (plan n°10), les traverses haute et basse du bâti dormant étant en retrait (plan n°11). Ils sont moulurés d'une large doucine accostée d'une baguette et d'une plate-bande à un filet et un congé. Sur les croisées du couloir (côté cour), les feuilles les moins larges qui ne sont jamais visibles ont des panneaux simplifiés, sans plate-bande (plan n°9, section du bas). A l'étage, les volets sont divisés en trois panneaux : deux de grande hauteur séparés par un étroit. On observe la même disposition au rez-de-chaussée, mais avec l'ajout d'un petit panneau en partie haute, soit quatre.

#### La serrurerie

##### Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à bouton à cinq nœuds polis et étamés (fig. 6.5). Leur facture est proche de celle du type 1. Leur broche, très effilée et montrant des pans, sollicite principalement le premier nœud sous la tête. Nous avons démonté l'aile à deux nœuds d'une de ces fiches. On y distingue le poinçon « A. NOYARY [+] ? » (fig. E.6). Sa marque est parfois suivie d'une croix de Malte. Ici, elle n'est pas distinguable. Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'un forgeron stéphanois qui s'est marié à Marie Berlier le 13 janvier 1742 et qui est décédé le 24 avril 1761<sup>11</sup>. Claude Landes et Michel Bourlier ont ressuscité dans les années 1990 le passé des forgerons de fiches du Forez, importante région de production aux XVIIe et XVIIIe siècles de ce type d'ouvrage. Leur travail s'est limité à Paris, mais nous en avons retrouvé un exemple de la première moitié du XVIIIe siècle dans un château de la région de Thury-Harcourt dans le Calvados (étude n°14024). Nous avons enregistré également d'autres marques dans l'Essonne, malheureusement non identifiées, sur des croisées du siècle précédent<sup>12</sup>. Ces découvertes en dehors de Paris montrent que le circuit de commercialisation de ces fiches était beaucoup plus étendu qu'on ne le pensait. Il conviendrait donc de multiplier ces recherches pour le préciser, mais aussi pour préserver un précieux indice de datation.



Fig. E.6. Aile d'une fiche marquée « A. NOYARY » (type 2)

9 C. Landes, « Etude des croisées de menuiserie et de la porte cochère », dans *Les hôtels de Guénégaud et de Mongelas*, sous la direction d'Alexandre Gady et de Jean-Pierre Jouve, Paris, 2006, p. 207.

10 Charles-Antoine Jombert témoigne de son utilisation en 1764 : « On a imaginé plusieurs sortes de feuillures pour empêcher le vent de passer, et l'on pratique une gorge à la traverse d'en bas, appelée *pièce d'appui*, pour rejeter les eaux au dehors de la feuillure. Cette traverse d'en bas doit être assez épaisse pour pouvoir y pratiquer des reverseaux : elle se fait en quart de rond par dessus, et l'on creuse par dessous une mouchette pendante qui rejette l'eau de la pluie assez loin pour qu'elle n'entre point dans les appartemens. ». C.-A. Jombert, *Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1764, p. 184.

11 C. Landes, « Catalogue des poinçons des forgerons de fiches stéphanois aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, op. cit., p. 99.

12 Château du Mesnil-Voisin à Bourray-sur-Juine (étude n°91001) et logis de Brières-les-Scellés (étude n°91002).

La rotation des volets est assurée par des fiches à vases (fig. 6.4) et l'articulation de leurs feuilles par des fiches de brisure (fig. 6.6), autrement dit des fiches à cinq nœuds à broche rivée. Les premières ne faisaient pas partie de la production du Forez. Par contre, nous avons démonté un exemplaire des secondes qui ne montre aucun poinçon. Toutes ces fiches ont leurs nœuds polis et étamés.

#### Les organes de fermeture

La fermeture est assurée par une espagnolette avec une poignée pleine découpée en lyre (fig. 7.1). Elle repose logiquement sur deux supports à charnière pour prendre en compte les volets. Au contraire du type 1, ses crochets ferment dans des gâches sans goujon, c'est-à-dire qu'ils prennent appui sur les platines des gâches réalisées dans une tôle d'environ 3 mm d'épaisseur (plan n°12). Les volets ferment par un système de pannetons, contre-pannetons et agrafes découpés en volutes affrontées (fig. 7.6). La tringle est fixée par des embases moulurées en doucine (fig. 7.2) contrairement au type 1, plus simple. L'ensemble est finement poli et étamé.

#### Les organes de consolidation

A l'extérieur, les vantaux vitrés sont consolidés par des équerres irrégulières entaillées et fixées avec des clous à tête bombée que l'on peut penser d'origine. La longueur de leurs branches varie de 162 à 196 mm.

### Le vitrage

A l'instar des croisées de type 1, on observe ici plusieurs carreaux de verre fin (1 à 1,5 mm d'épaisseur), verdâtre, voilé et avec des traces de bulles et des rayures concentriques, caractéristiques qui témoignent de sa production en plateau (fig. E.7 et 5.3).



Fig. E.7. Verre soufflé en plateau (type 2)

### Datation

Les caractéristiques de ces croisées, notamment l'utilisation de gorges continues pour installer les fiches et de battants à mouton et gueule de loup, les datent assurément de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il était par contre étonnant de voir la largeur peu commune de leurs petits-bois à cette période. L'analyse des croisées plus anciennes a permis d'expliquer cette curiosité. L'étude dendrochronologique des charpentes a daté précisément l'abattage des arbres utilisés pour l'extension de l'aile occidentale de l'automne/hiver 1763/1764. Les dates fournies par la fiche prélevée sur une croisée sont cohérentes avec la mise en place de la charpente peu après l'abattage des bois. On peut donc dater ces croisées de 1764 ou 1765, les travaux de clos et de couvert étant réalisés à la suite.

**Remerciements :** à M. et Mme Lepic, gestionnaires du château de Louÿe, pour leur chaleureux accueil, à M. Max-Arthur Gabay, Architecte en chef des monuments historiques, pour la communication de son étude, ainsi qu'à M. Hugo Alexandre, menuisier affecté au château, et Mme Marie-Noëlle Médaille, Ingénieur du patrimoine, pour leur aide précieuse.

#### Situation



#### Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Edifice
- Planche n°3 : Croisée typ 1
- Planche n°4 : Croisée type 1
- Planche n°5 : Croisée type 2
- Planche n°6 : Croisée type 2
- Planche n°7 : Croisée type 2
- Plan n°1 : Croisée type 1 / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée type 1 / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée type 1 / sections horizontales
- Plan n°4 : Croisée type 1 / sections verticales
- Plan n°5 : Croisée type 1 / serrurerie
- Plan n°6 : Croisée type 2 / élévation intérieure (sans volets)
- Plan n°7 : Croisée type 2 / élévation intérieure (avec volets)
- Plan n°8 : Croisée type 2 / élévation extérieure
- Plan n°9 : Croisée type 2 / sections horizontales
- Plan n°10 : Croisée type 2 / sections horizontales
- Plan n°11 : Croisée type 2 / sections verticales
- Plan n°12 : Croisée type 2 / serrurerie
- Plan n°13 : Croisée type 2 / serrurerie



Fig. 1.1. Façade sud-ouest



Fig. 1.2. Façades nord-ouest et nord-est



Fig. 1.3. Façade nord-ouest

LOUYE (Eure)		
Château		
Planche n°1 - Edifice		
A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



Fig. 2.1. Façade sud-est



Fig. 2.2. Façade nord-est



Fig. 2.3. Château au début du XX<sup>e</sup> siècle (C. P. Ch. Foucault, édit. à Dreux)



Fig. 2.4. Château au début du XX<sup>e</sup> siècle (C. P. Ch. Foucault, édit. à Dreux)

Planche n°2 - Edifice

Etude n°27004

2024

A. TIERCELIN

LOUYE (Eure)

Château



Fig. 3.1. Elévation extérieure



Fig. 3.2. Elévation intérieure



Fig. 3.3. Pièce d'appui et jet d'eau



Fig. 3.4. Battant du milieu

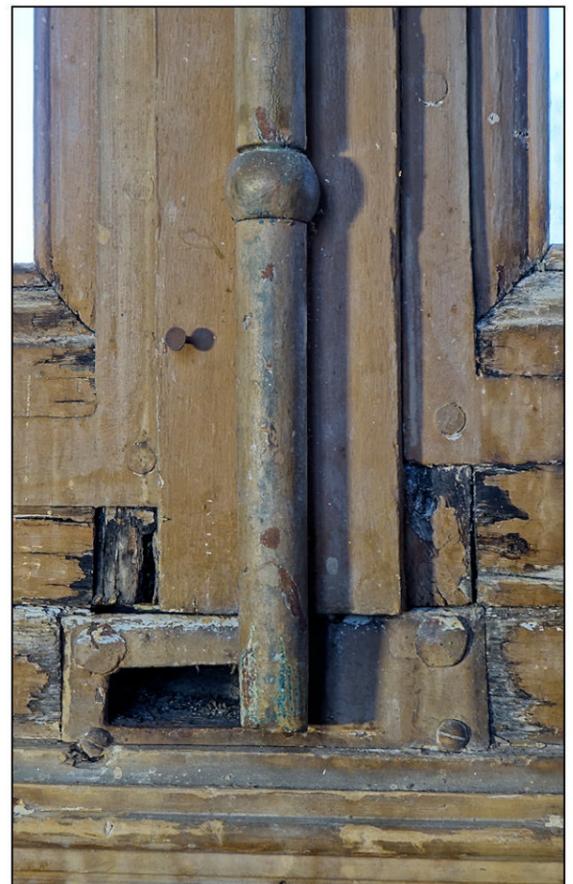


Fig. 3.5. Embase et gâche inférieures

<p>LOUYE (Eure)</p>	<p>Planche n°3 - Croisée type 1</p>		
<p>Château</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2024</p>	<p>Etude n°27004</p>



Fig. 4.1. Fiche à bouton



Fig. 4.2. Poignée d'espagnolette



Fig. 4.3. Support de poignée



Fig. 4.4. Poignée d'espagnolette



Fig. 4.5. Equerre

LOUYE (Eure)		
Château		
Planche n°4 - Croisée type 1 / Serrurerie		
A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



Fig. 5.1. Elévation extérieure



Fig. 5.2. Elévation intérieure

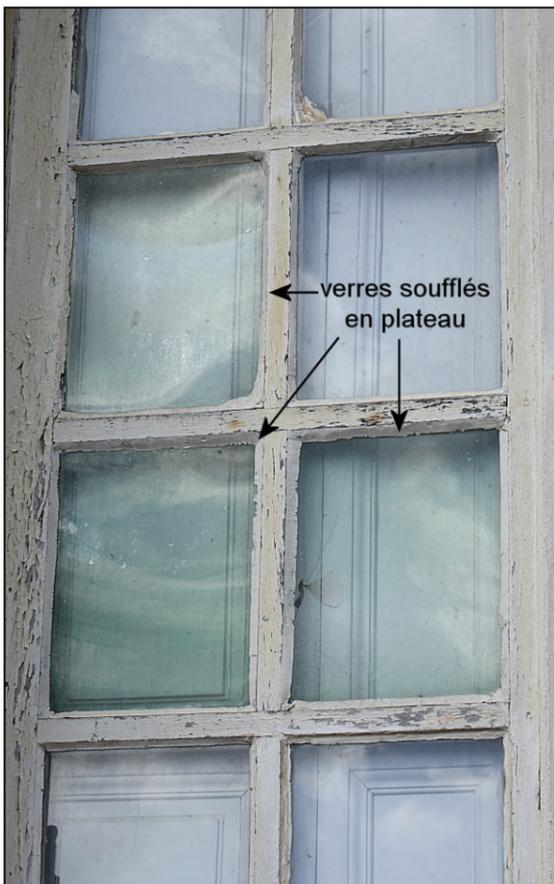


Fig. 5.3. Carreaux d'origine

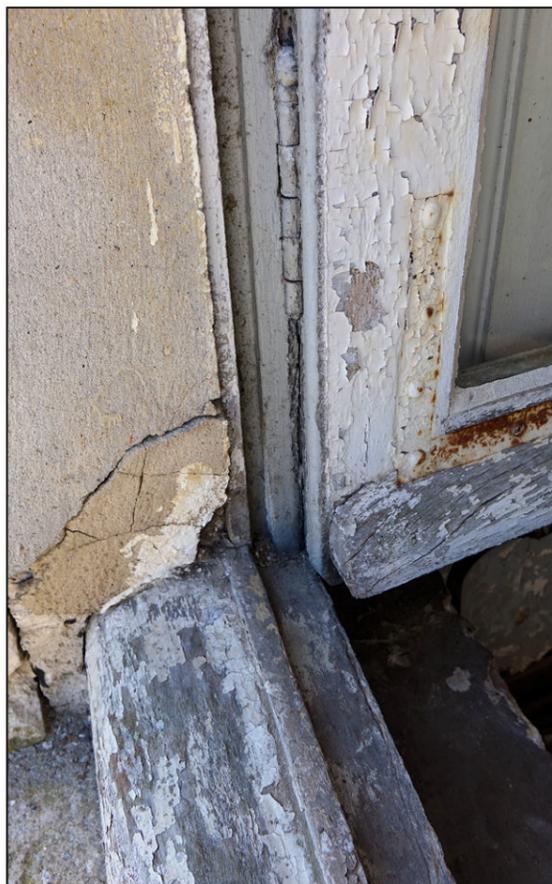


Fig. 5.4. Pièce d'appui et jet d'eau



Fig. 5.5. Battants du milieu

<p>LOUYE (Eure)</p>	<p>Planche n°5 - Croisée type 2</p>		
<p>Château</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2024</p>	<p>Etude n°27004</p>



Fig. 6.1. Elévation intérieure



Fig. 6.2. Pièce d'appui et jet d'eau



Fig. 6.3. Pièce d'appui



Fig. 6.4. Fiche à vases



Fig. 6.5. Fiche à bouton



Fig. 6.6. Fiche à broche rivée

LOUYE (Eure)	Planche n°6 - Croisée type 2		
Château	A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



Fig. 7.1. Poignée d'espagnolette



Fig. 7.2. Embase et gâche inférieures



Fig. 7.3. Espagnolette



Fig. 7.4. Support de poignée

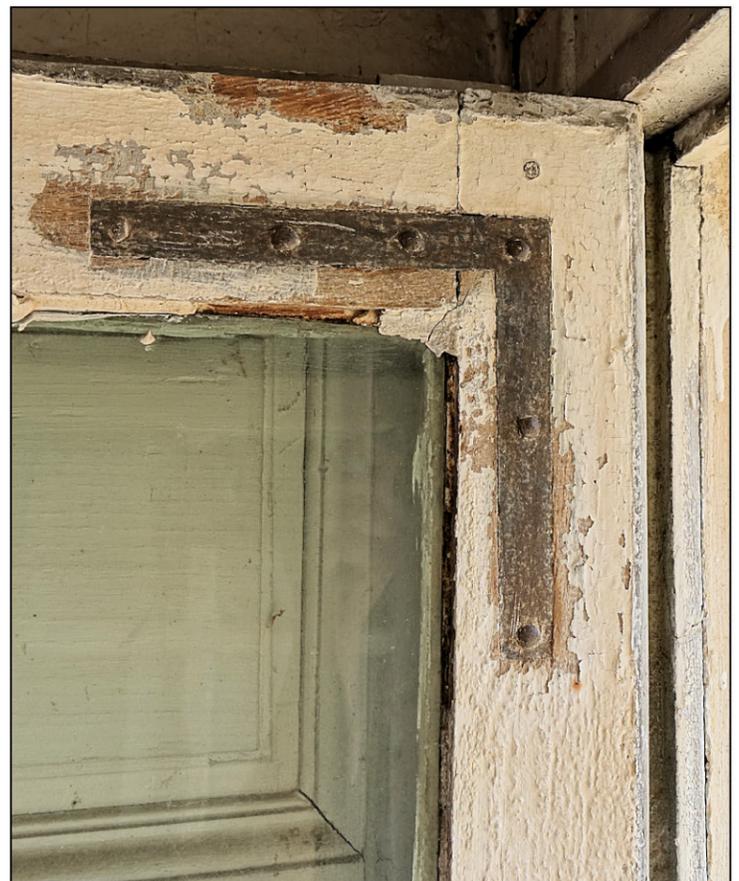


Fig. 7.5. Equerre

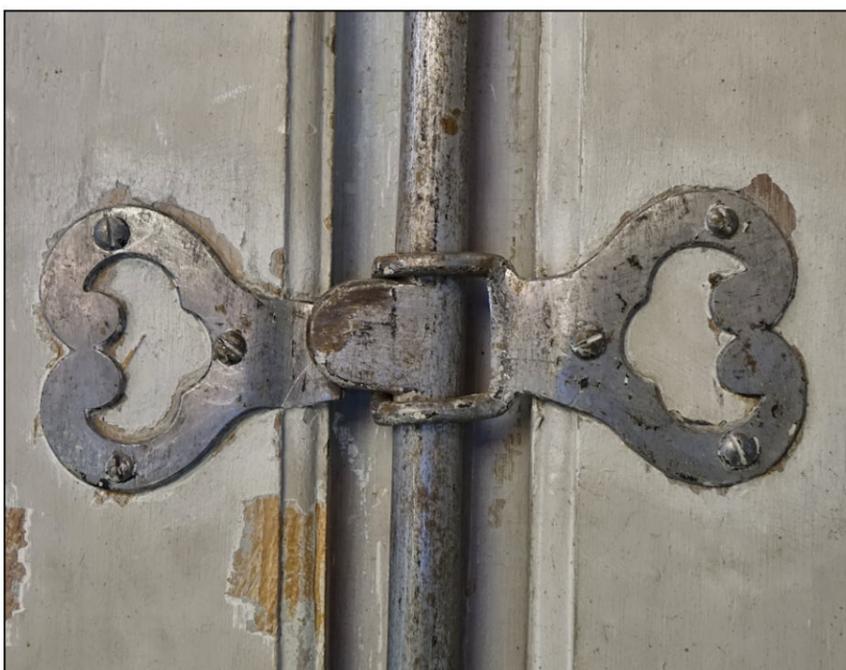
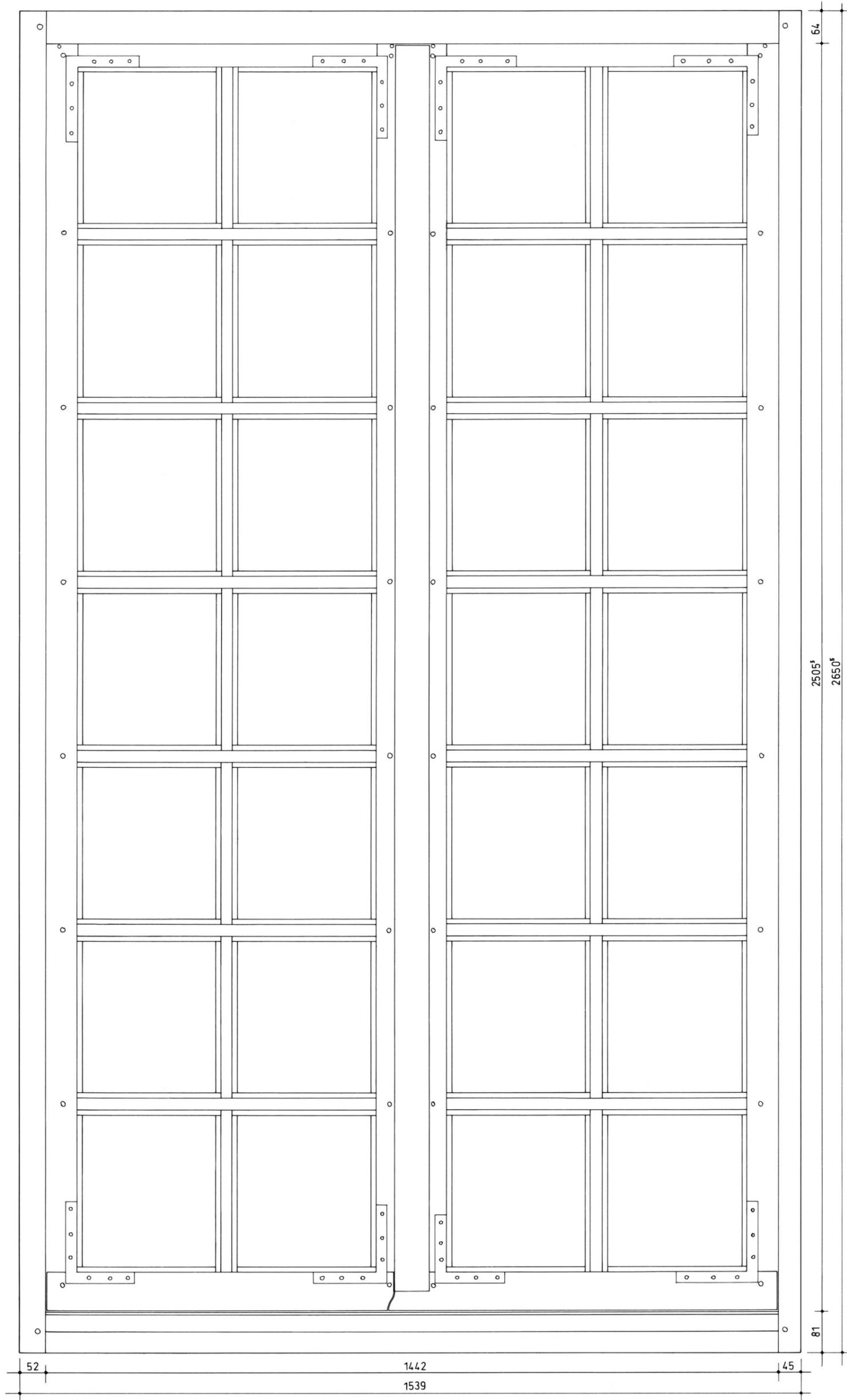


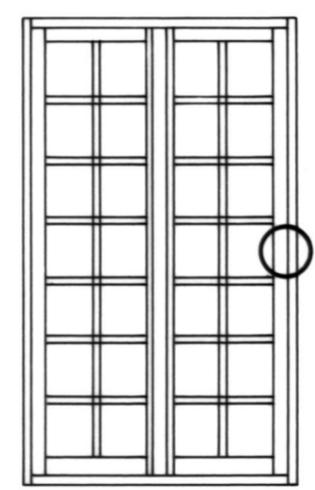
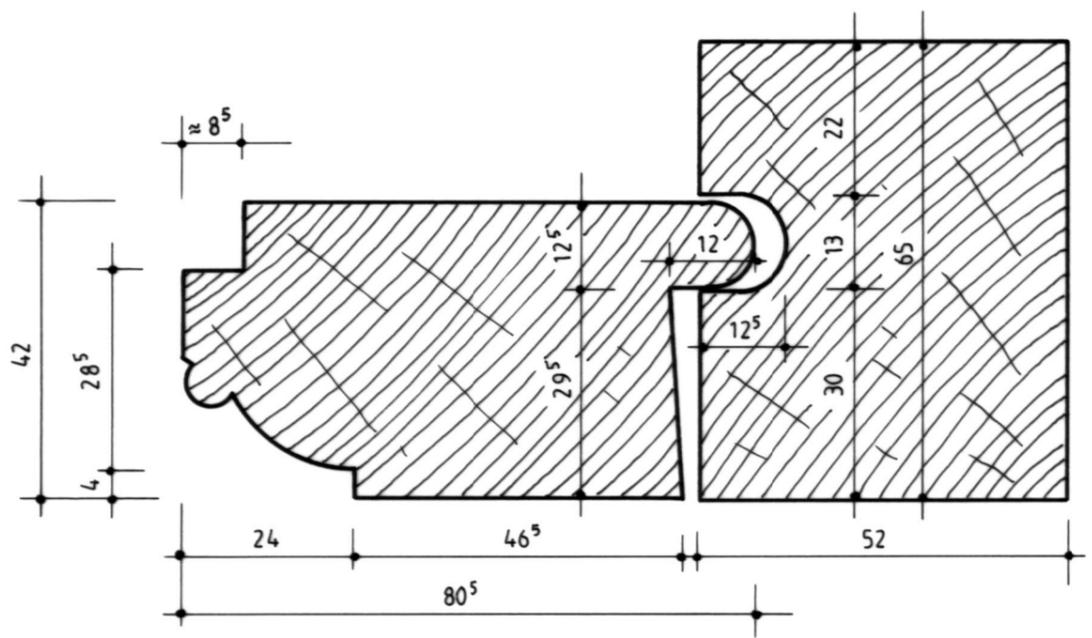
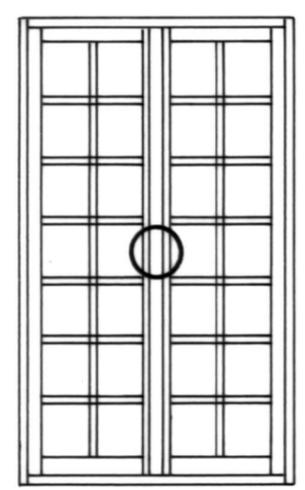
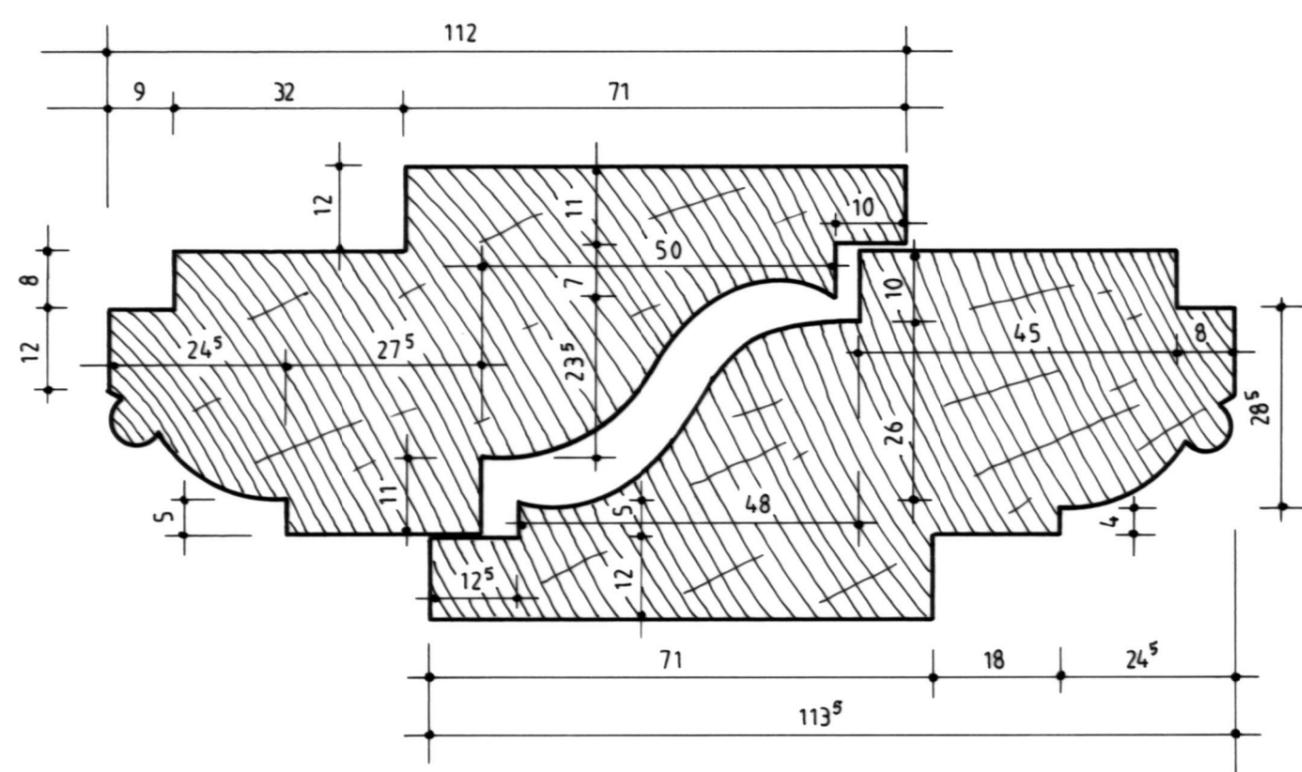
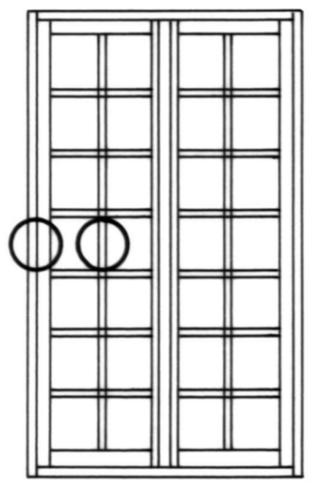
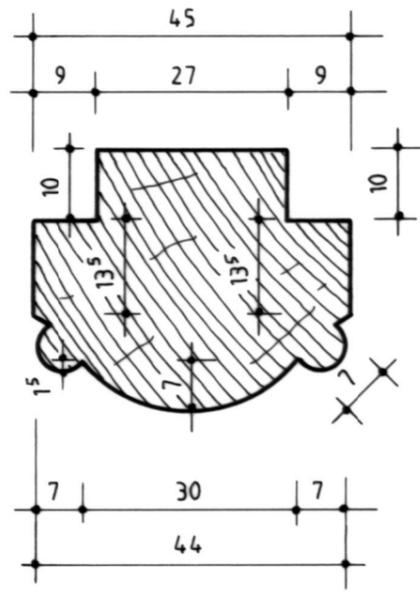
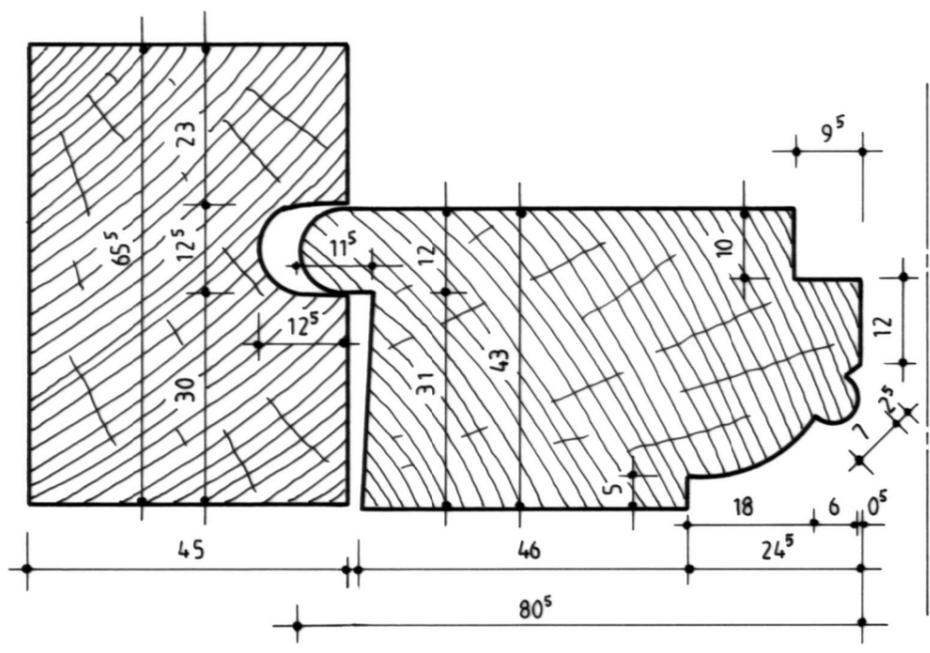
Fig. 7.6. Contre-panneton, panneton et agrafe

LOUYE (Eure)		
Château		
Planche n°7 - Croisée type 2		
A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



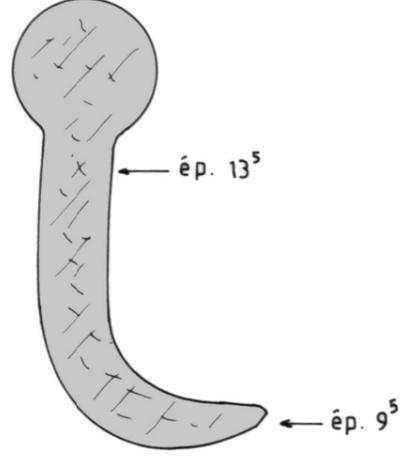
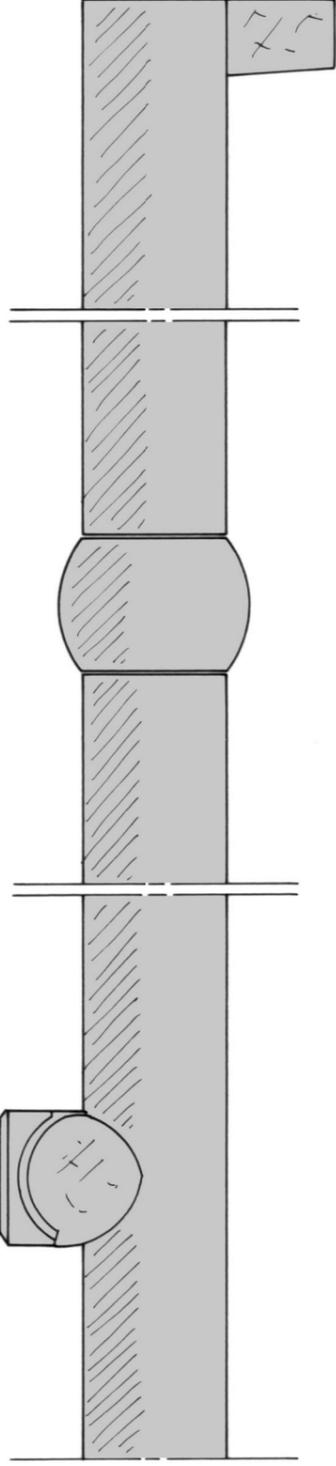
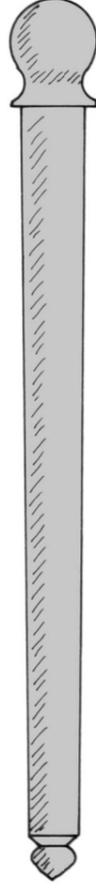
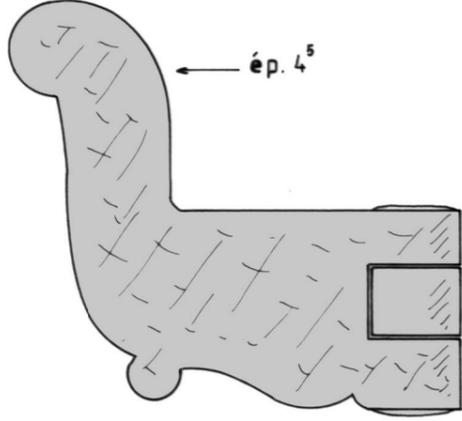
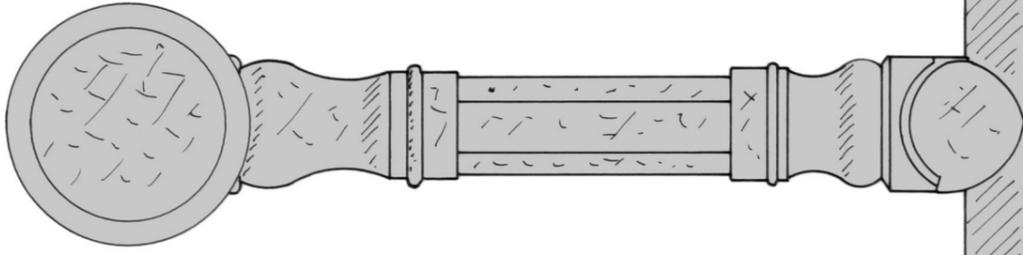
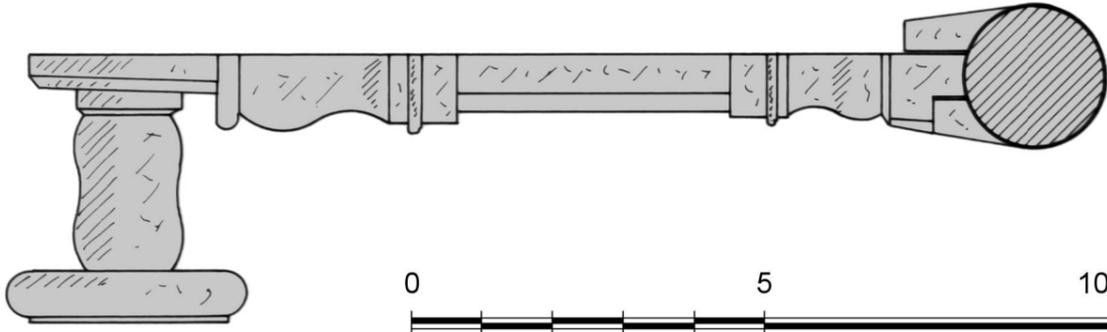
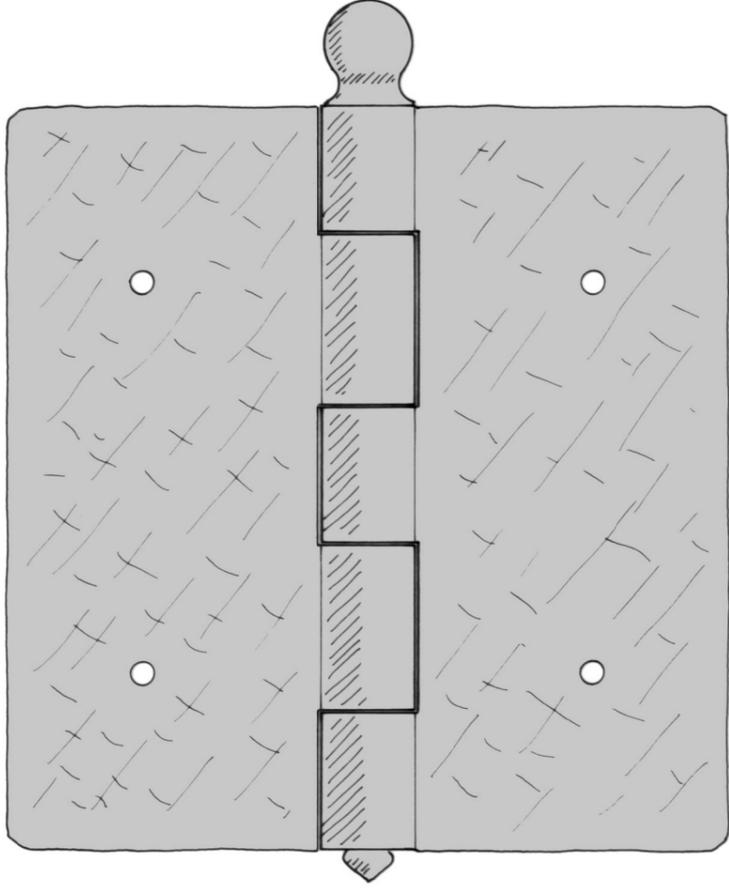
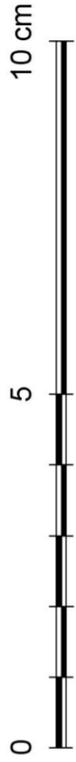


LOUYE (Eure) Château	Plan n°2 - Type 1 / élévation extérieure		
	A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



LOUYE (Eure)	Plan n°3 - Type 1 / sections horizontales		
Château	A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004



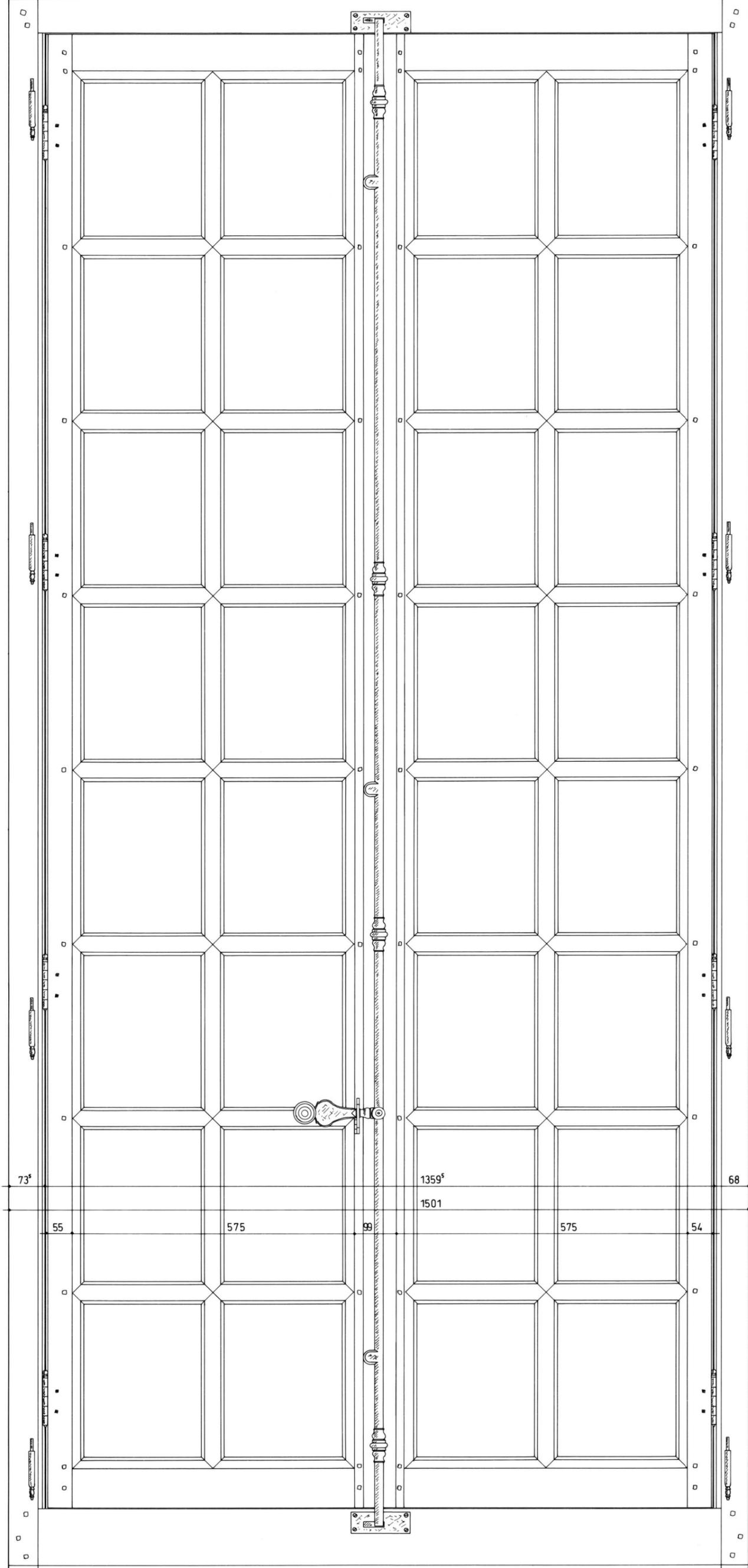


LOUYE (Eure)	Plan n°5 - Type 1 / serrurerie	
Château	A. TIERCELIN	2024
		Etude n°27004

3009

106  
310<sup>s</sup>  
46

97



73<sup>s</sup>

55

575

99

1359<sup>s</sup>

1501

575

68

54

125

3013

3207

69

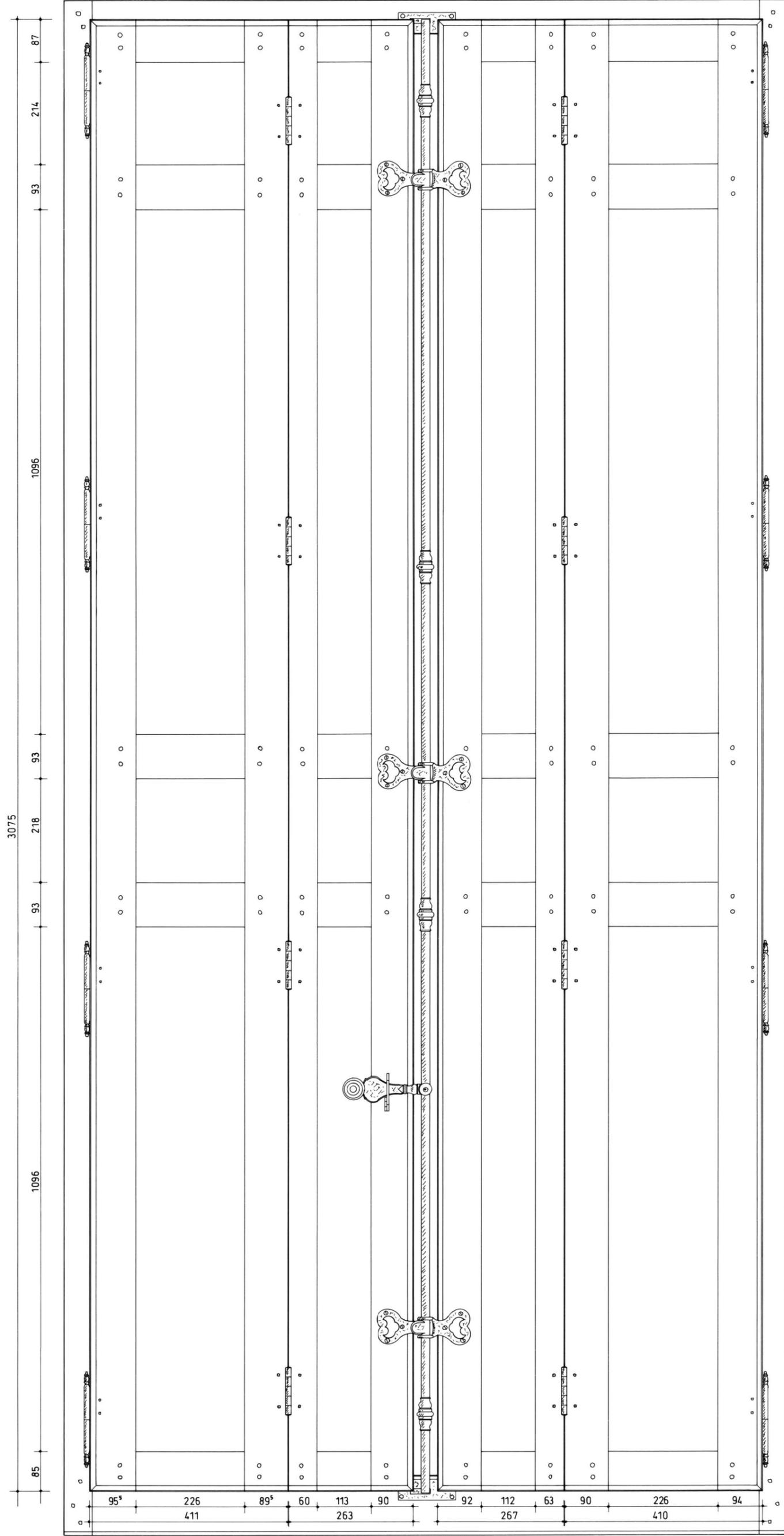
LOUYE (Eure)

Château

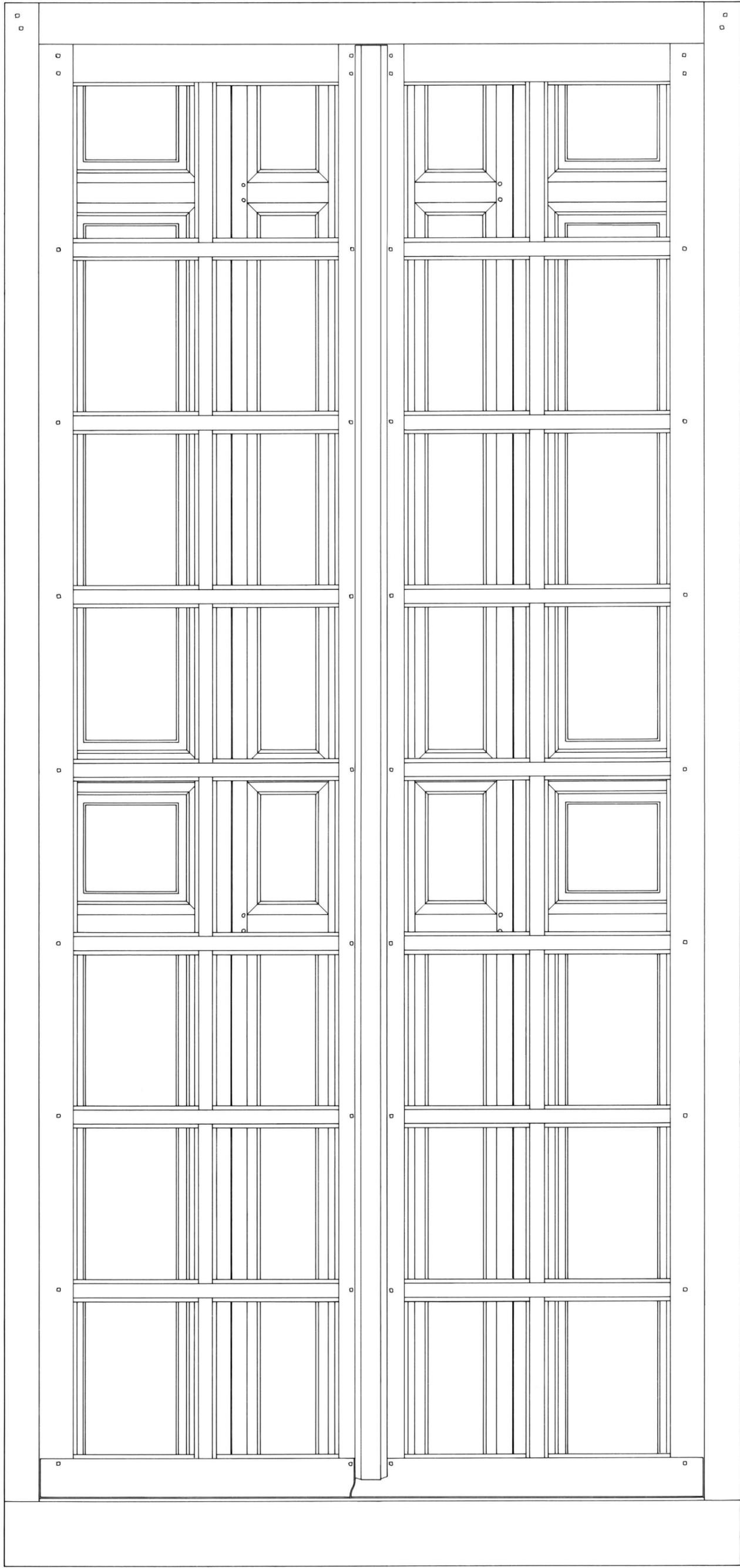
Plan n°6 - Type 2 / élévation intérieure

A. TIERCELIN 2024

Etude n°27004



LOUYE (Eure)	Plan n°7 - Type 2 / élévation intérieure	
Château	A. TIERCELIN	Étude n°27004



LOUYE (Eure)	Plan n°8 - Type 2 / élévation extérieure		
Château	A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004

LOUYE (Eure)

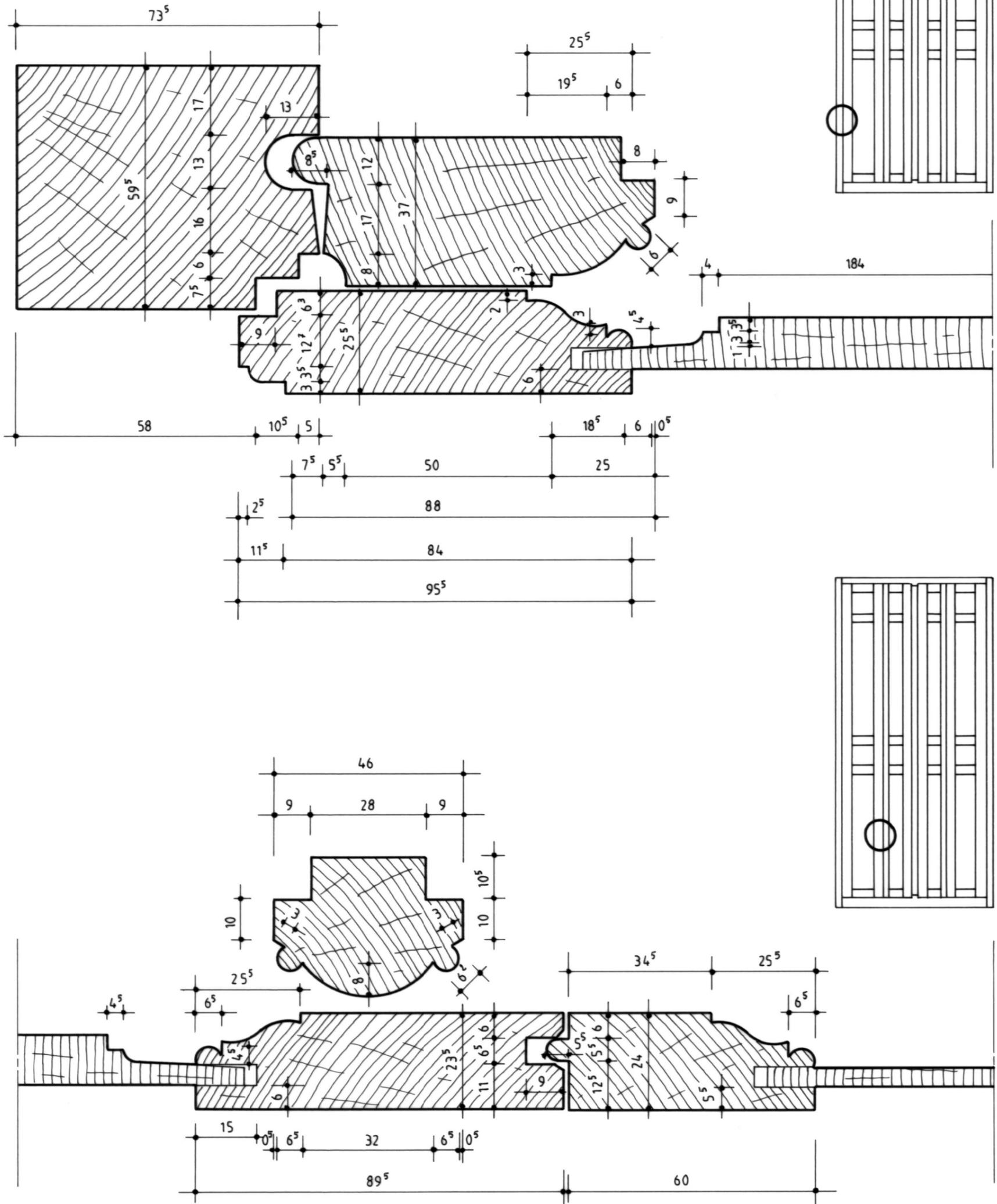
Château

Plan n°9 - Type 2 / sections horizontales

A. TIERCELIN

2024

Etude n°27004



LOUYE (Eure)

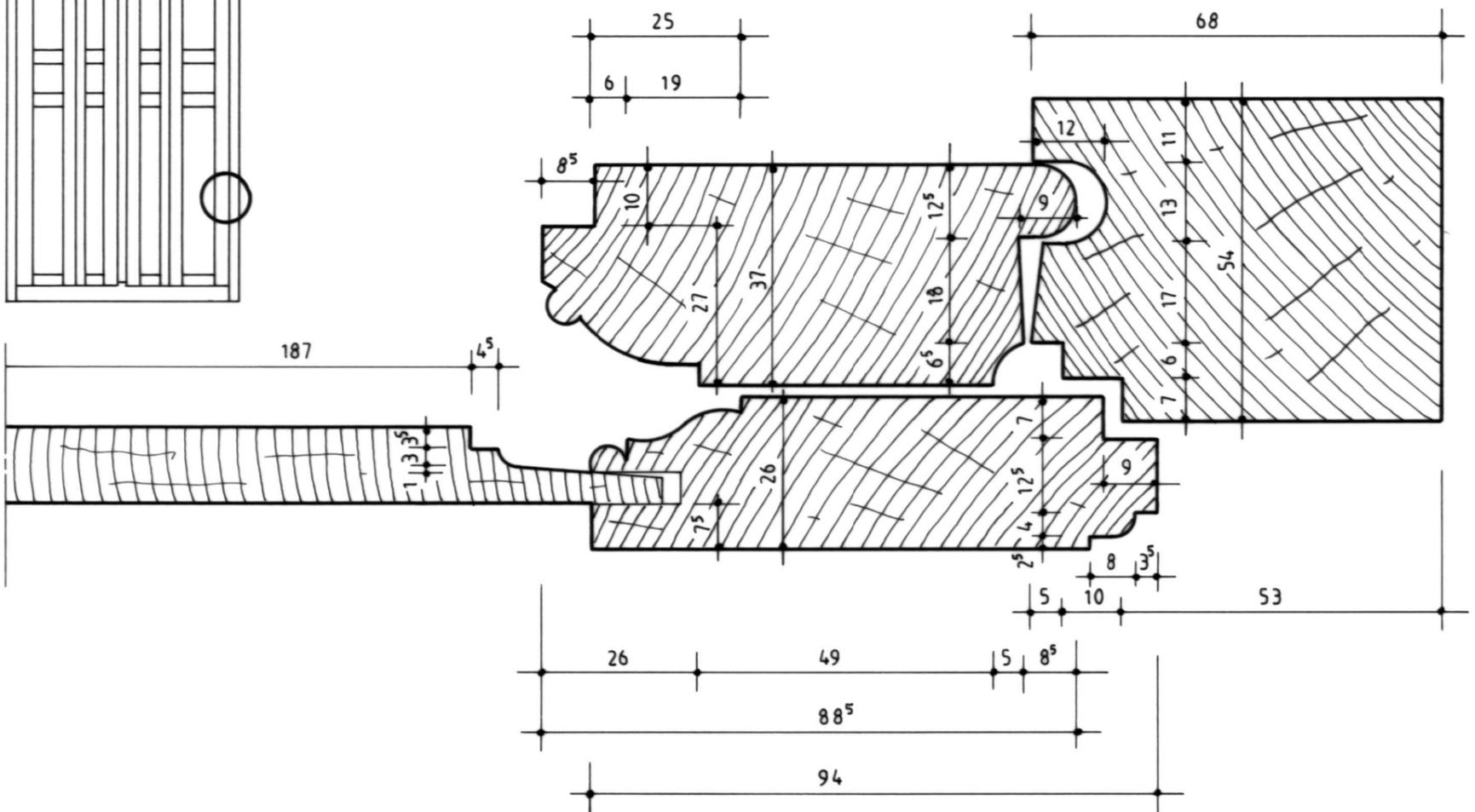
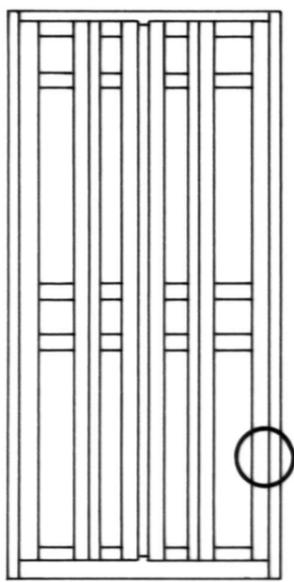
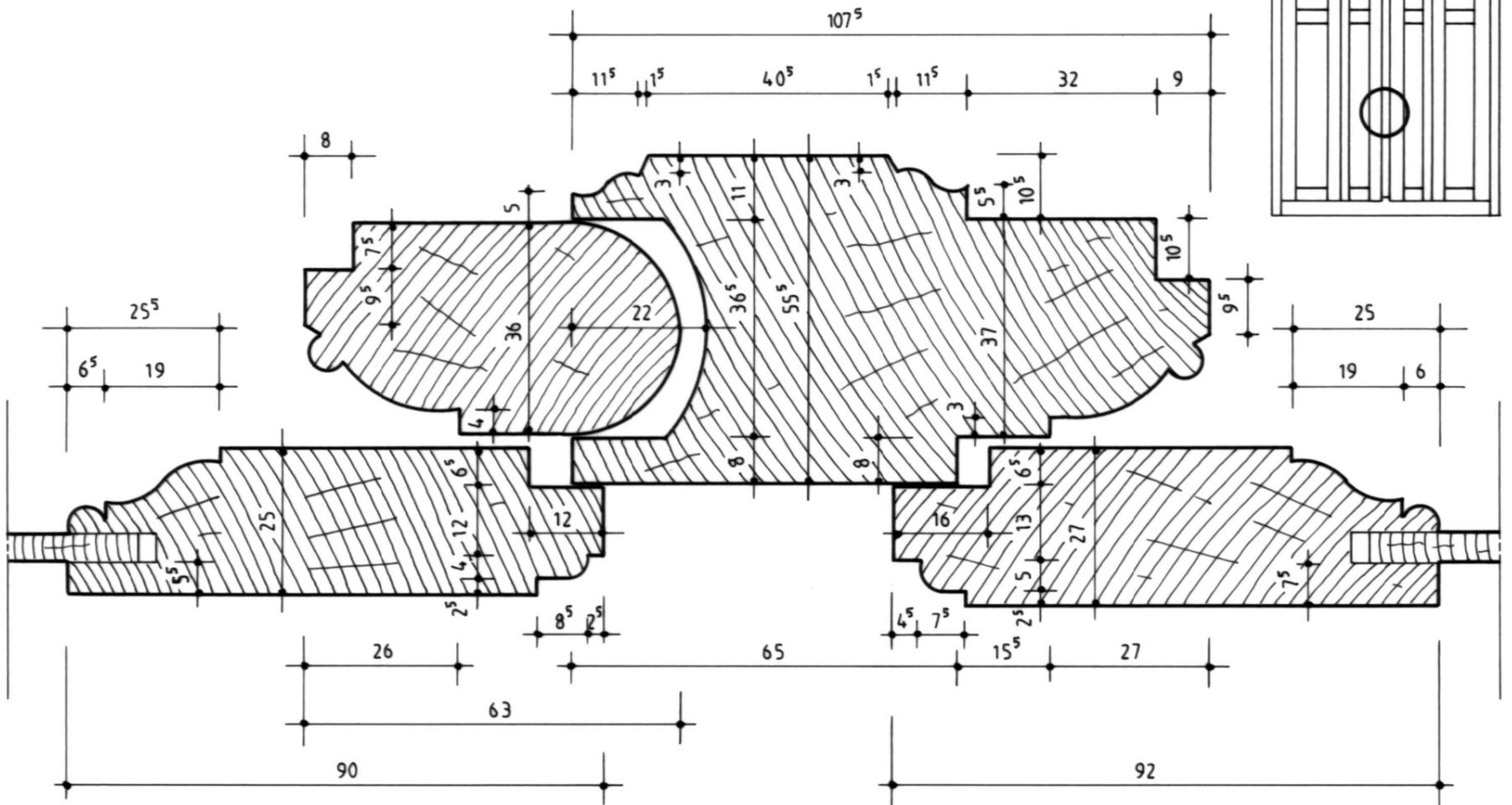
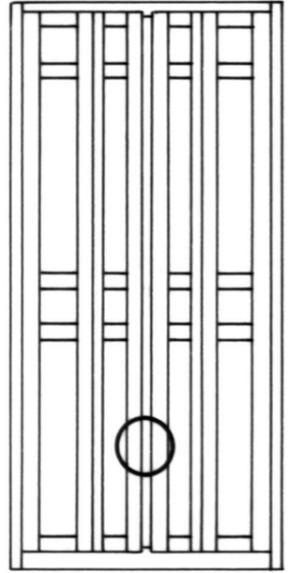
Château

Plan n°10 - Type 2 / sections horizontales

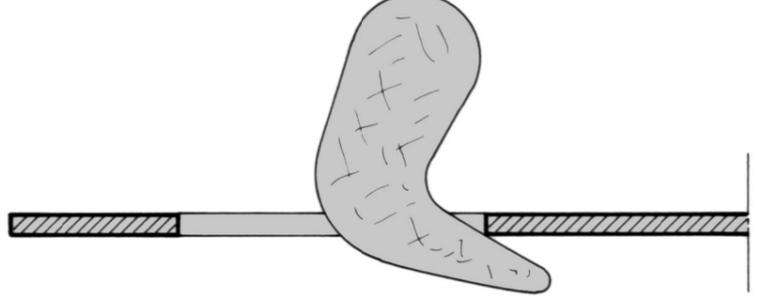
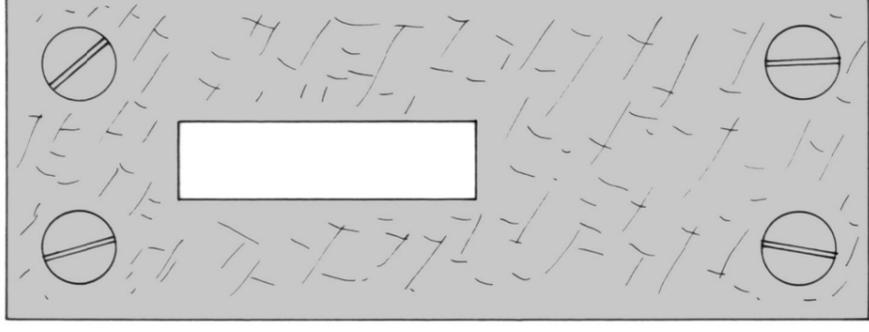
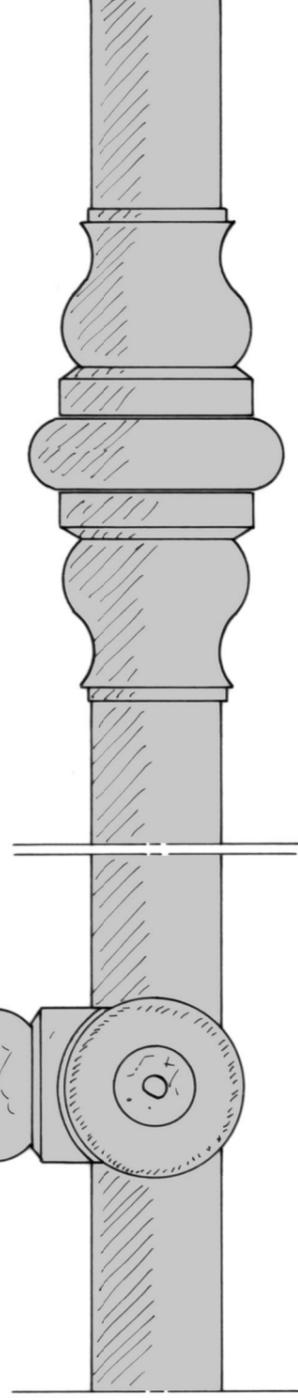
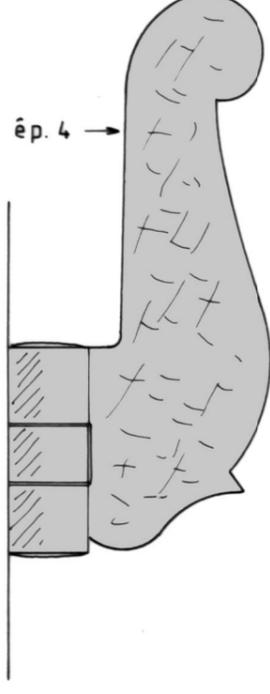
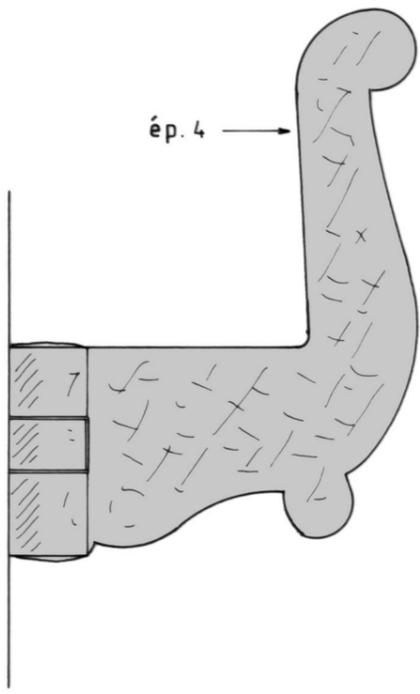
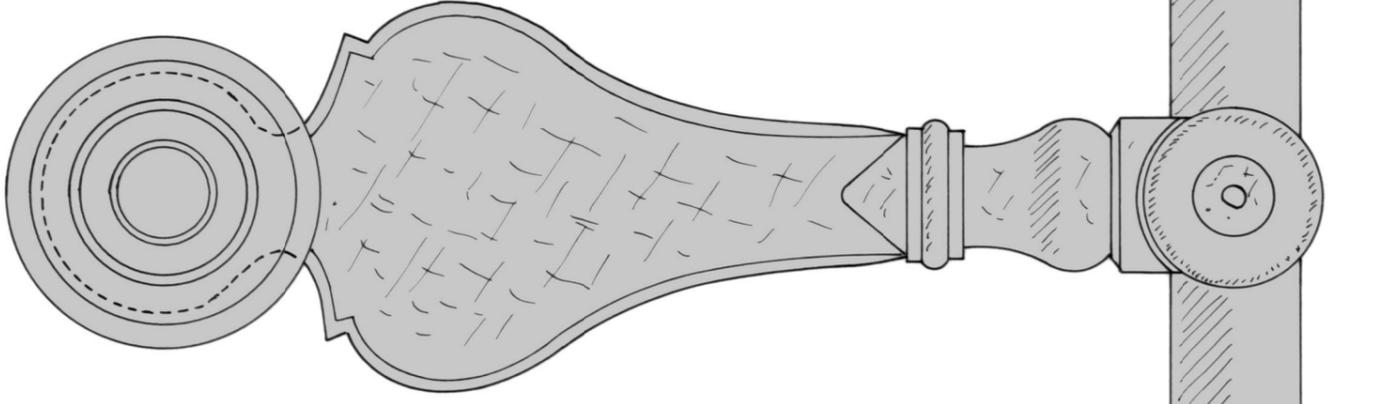
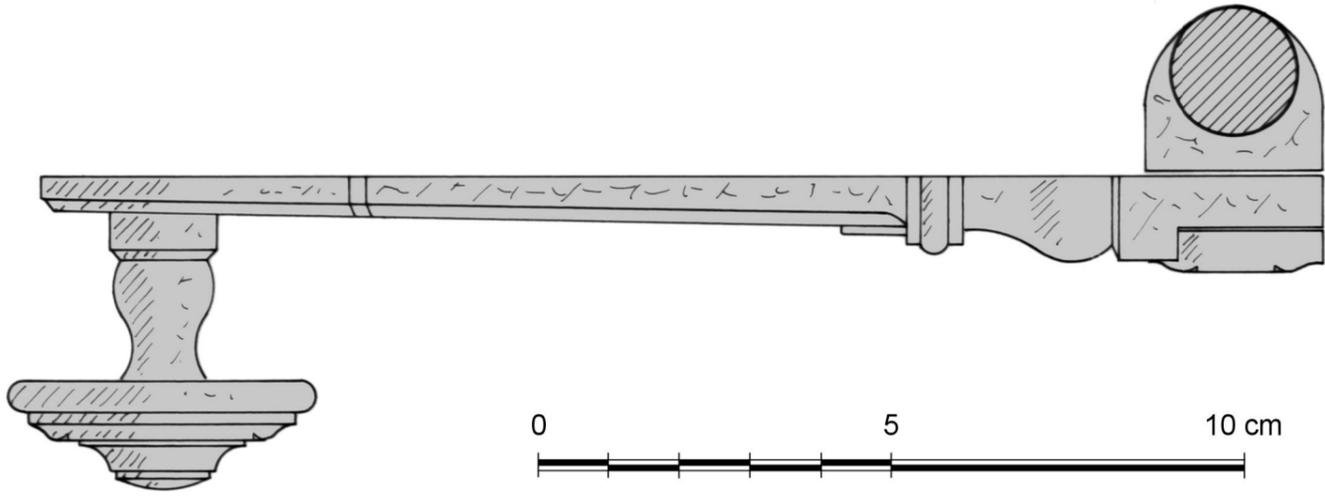
A. TIERCELIN

2024

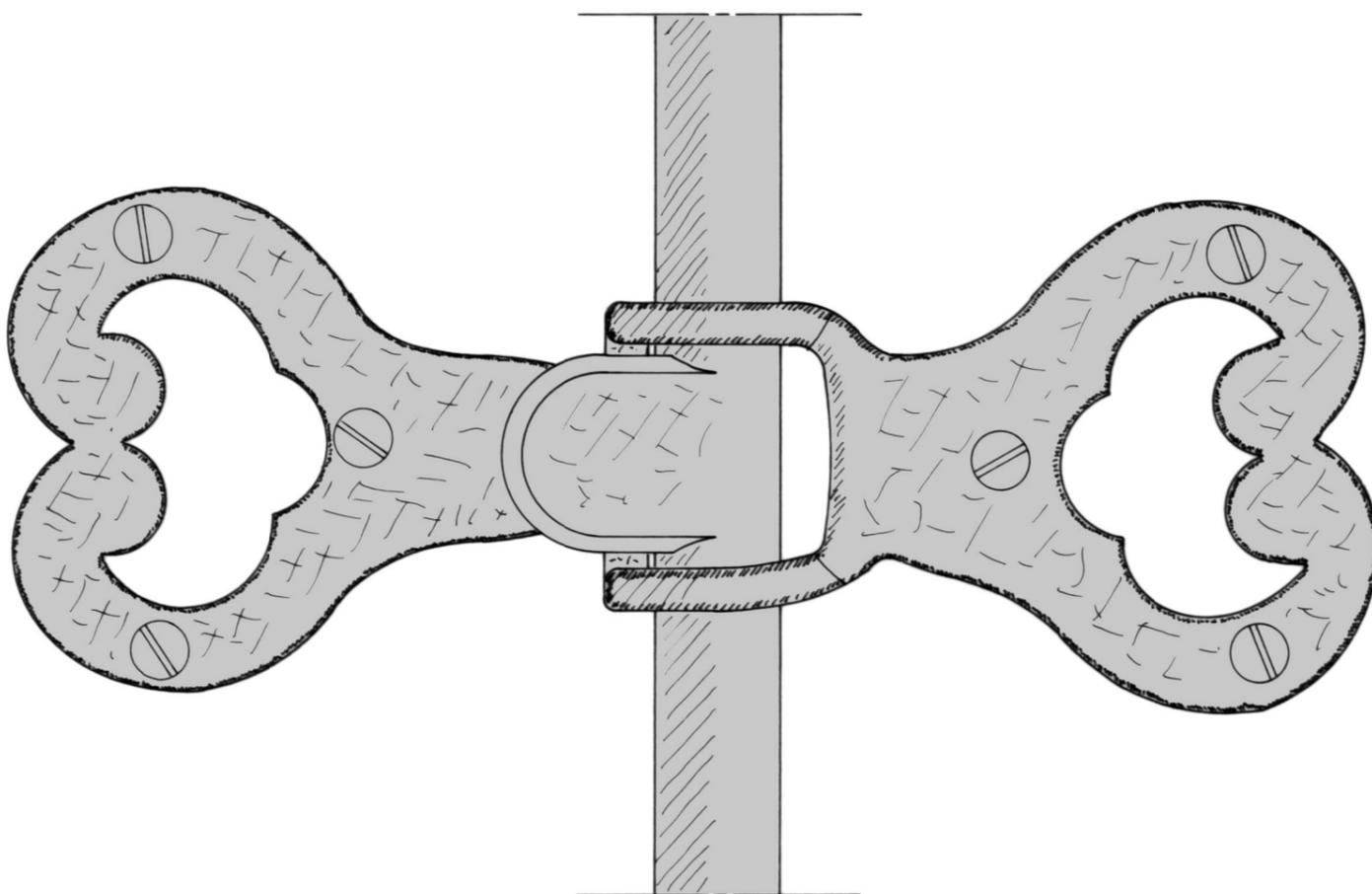
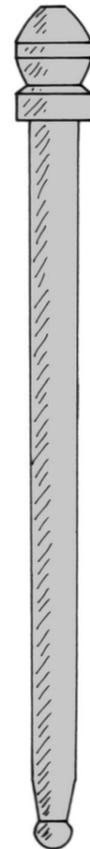
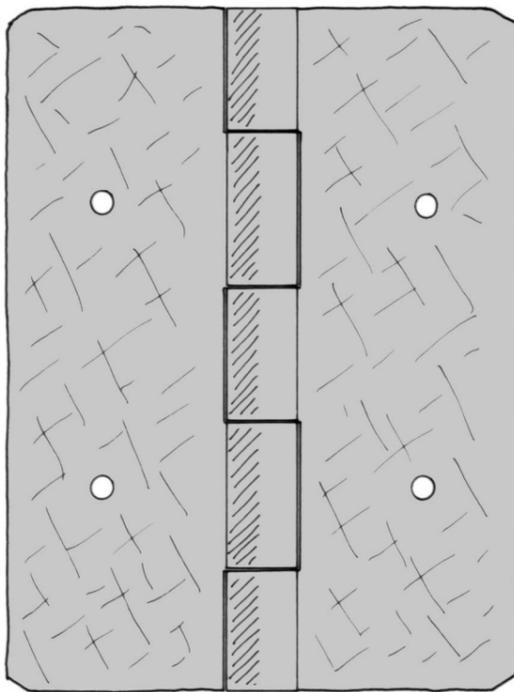
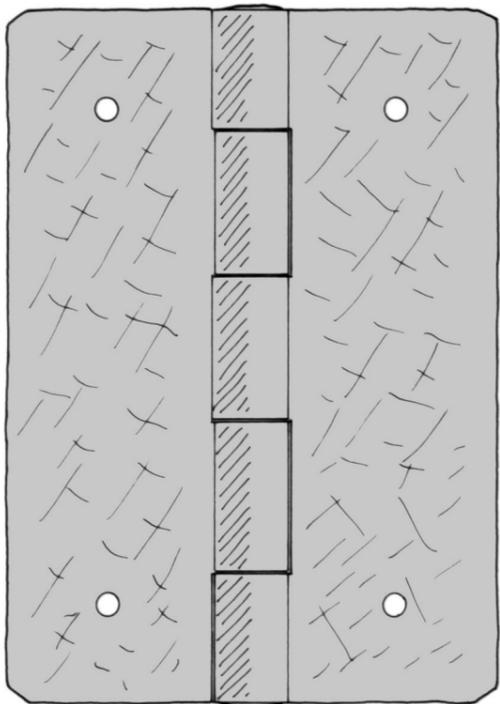
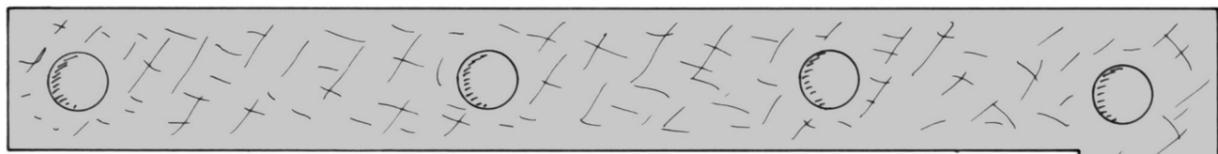
Etude n°27004







LOUYE (Eure)	Plan n°12 - Type 2 / serrurerie	
Château	A. TIERCELIN	2024
		Etude n°27004



LOUYE (Eure)	Plan n°13 - Type 2 / serrurerie		
Château	A. TIERCELIN	2024	Etude n°27004